



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0863

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création d'emplois

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0863**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Création d'emplois**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Création d'emplois

Dans le souci d'une bonne organisation des services et conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, la Communauté urbaine réorganise sa direction des relations internationales dans l'objectif d'une mutualisation avec la ville de Lyon.

Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, de procéder à la création de quatre emplois de catégorie A, trois emplois de catégorie B et deux emplois de catégorie C.

Ce dossier a été présenté en comité technique paritaire le 26 juin 2009.

Modification du tableau des effectifs.

Les évolutions d'organisation de certains services communautaires ainsi que la mise en conformité des grades, des emplois et des missions afférentes, nécessitent de modifier le tableau des effectifs ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment son article 166-1 codifié à l'article L 5211-4-1 II du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Au sein de la dernière phrase du paragraphe intitulé "Création d'emplois", il y a lieu de lire :
 - "[...] comité technique paritaire le **6 juillet 2009**"au lieu de
 - "[...] comité technique paritaire le 26 juin 2009."
- Dans le tableau situé au 1° a) du DELIBERE, au sein de la colonne intitulée "Observations", il y a lieu de lire :
 - "Comité technique paritaire du **6 juillet 2009**"au lieu de
 - "Comité technique paritaire du 26 juin 2009" ;

DELIBERE

1° - **Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - **Approuve** :

a) - la création des emplois :

Service	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
<i>direction des relations internationales</i>	09120064 09120065 09120066 09120067	ingénieur ou attaché	chargé de mission relations internationales	comité technique paritaire du 6 juillet 2009
	09120068 09120069 09120070	rédacteur	assistant de mission	comité technique paritaire du 6 juillet 2009
	09120071 09120072	adjoint administratif 1ère classe	assistant administratif	comité technique paritaire du 6 juillet 2009

b) - la modification du tableau des effectifs comme suit :

Services/emplois	N° de poste	Cadre d'emplois actuel	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emplois	Observations
<i>direction des relations internationales</i>	04120043	directeur des relations extérieures	directeur des relations internationales	ingénieur en chef classe exceptionnelle	transformation de l'emploi actuel de 50 % à 100 %
<i>délégation générale aux ressources</i>	94510365	adjoint technique 2° classe	assistant gestion administrative du personnel	adjoint administratif 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
<i>direction de l'eau</i>	94510566	adjoint technique 2° classe	technicien laboratoire de l'eau	technicien supérieur	mise en conformité du grade et de l'emploi

3° - La dépense en résultant, soit 175 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300 et au budget annexe de l'assainissement - comptes 641 100, 645 100 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.